

AFFOUAGE 2022 / 2023

La commune de Saint-Amour met en exploitation la parcelle de bois suivante :

Parcelle 2 :	Houppiers des grumes exploitées	= 118.7 m³
	Perches (tiges + houppiers)	= 81.61 m³
Parcelle 17 :	Houppiers des grumes exploitées	= 87.81 m³
	Perches (tiges + houppiers)	= 42.35 m³

Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture :

Du lundi 19 septembre – 15h30

Au vendredi 14 octobre – 17h00

Merci de fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile

Réunion de distribution des lots :

Samedi 15 octobre à 11h00 en Mairie

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé, sauf cas de force majeure.

Le Maire,

Valérie VAUCHER

